

# Rapport financier 2024



## La Contre-Voie

Version 1.0 – 21 septembre 2024

## Table des matières

Introduction.....	3
Contexte.....	3
Budget prévisionnel.....	3
Charges prévisionnelles.....	4
Produits prévisionnels.....	4
Charges.....	5
Gratification de stage.....	5
Financement des serveurs.....	5
Matériel informatique.....	5
Frais bancaires et assurance.....	5
Frais de communication.....	6
Déplacements, missions et réceptions.....	6
Cotisations.....	6
Autres dépenses.....	6
Produits.....	7
Vente de tee-shirts.....	7
Cotisations.....	7
Dons reçus.....	7
Conférences et interventions.....	7
Autres produits.....	7
Résultat.....	8
Projets.....	8
FOSDEM 2024.....	8
JDLL 2024.....	8
Dons mensuels.....	8
Compte de résultat.....	9
Bilan.....	9
Valorisation du bénévolat.....	9
Méthodologie.....	10
Comptabilisation.....	10

## Introduction

Ce rapport décrit l'exercice comptable de l'association La Contre-Voie du 1er janvier 2024 au 31 août 2024.

La comptabilité est tenue à l'aide du logiciel [Paheko](#) (anciennement Garradin).

## Contexte

Cet exercice comporte des particularités inédites par rapport aux années précédentes, détaillées dans les sections ci-dessous.

**Durée de 8 mois :** Cet exercice comptable s'étend exceptionnellement sur 8 mois, faisant suite à la décision prise lors de l'assemblée générale du 29 janvier 2024. Les exercices suivants s'étendront du 1er septembre au 31 août. Ce décalage par rapport à l'année civile permettra de comptabiliser les dons reçus en fin d'année (lors des campagnes de financement annuelles) en début d'exercice comptable, permettant ainsi d'équilibrer plus facilement les dépenses au cours de l'exercice.

**Stage pédagogique :** Neil, membre fondateur de l'association et bénévole à temps plein depuis cinq ans, a été recruté dans le cadre d'un stage pédagogique gratifié d'une durée de 6 mois.

**Subvention publique :** Pour la première fois, l'association bénéficie de la subvention FDVA 2 – Innovation pour un montant de 3 000 €, pour 7 000 € demandés. À ce titre, l'association a signé le contrat d'engagement républicain, déjà signée depuis début 2023 lors du dépôt de la demande d'agrément JEP, mais plus engageant maintenant que l'association est effectivement subventionnée.

## Budget prévisionnel

Le budget de l'association pour l'exercice 2024, tel que présenté et voté lors de l'Assemblée Générale de janvier 2024, était estimé à **8 000 euros**, avec la répartition ci-dessous.

Pour donner plus de marge de manœuvre en cas de besoin financier, une estimation à la baisse et à la hausse de ce budget ont été réalisées, respectivement de 6 000 et de 10 000 euros.

## Charges prévisionnelles

- 45 % (3 700 euros) de frais de personnel ;
  - Ce montant est prévu pour le financement de la gratification pour le stage pédagogique de 6 mois de Neil.
- 25 % (2 000 euros) de frais techniques : serveurs, matériel informatique et noms de domaine ;
  - Ce montant sensiblement élevé est prévu pour investir dans du matériel informatique pour les serveurs de l'association, à héberger dans plusieurs tiers-lieux associatifs.
- 8 % (650 euros) de frais de déplacement, pour proposer un remboursement des trajets de nos membres lors de conventions ;
- 5 % (390 euros) pour l'achat d'autocollants ;
- 3 % (250 euros) pour l'impression de tee-shirts ou autres vêtements ;
- 3 % (250 euros) pour l'achat de matériel audiovisuel pour la captation de nos conférences ;
- 3 % (225 euros) de frais de fonctionnement (banque et assurance) ;
- 3 % (210 euros) pour l'achat de flyers et affiches ;
- 3 % (205 euros) pour l'achat d'autres outils de communication (papier, goodies...) ;
- 1 % (70 euros) pour l'achat de consommables (nourriture pour les buffets d'accueil des intervenant-e-s extérieur-es) ;
- 1 % (50 euros) pour donner et cotiser à d'autres associations qui soutiennent un objet similaire au nôtre.

## Produits prévisionnels

- 55 % (4 400 euros) de subventions : FDVA 2 Innovation et NA Mutations Associatives ;
  - Pour chacune des deux subventions, 7 000 euros et 8 000 euros ont été demandés, respectivement.
- 14 % (1 100 euros) de vente de tee-shirts ;
- 11 % (850 euros) de cotisations à l'association ;
- 11 % (850 euros) de prestations : interventions pédagogiques et accompagnements numériques ;
- 10 % (800 euros) de dons.

## Charges

L'association totalise **5 891,71 euros** de charges pour l'exercice 2024. Cet exercice est moins dépensier que celui de l'année 2023, notamment en raison de sa durée plus courte (8 mois au lieu d'un an).

Cette section détaille les dépenses les plus importantes de l'association.

### Gratification de stage

#### 6413 – Primes et gratifications

**3 171,90 euros** ont été dépensés dans la gratification du stage de Neil, soit 500 euros de moins que prévu. Cette différence est due à un retard d'un mois dans le commencement du stage, engendrant ainsi des dépenses dans la gratification à prévoir pour l'exercice suivant.

Mis à part ce retard ainsi qu'une légère hausse de la gratification minimale survenue après l'établissement du budget prévisionnel, les dépenses sur la gratification de stage correspondent aux montants attendus.

La subvention FDVA 2 couvre ainsi presque entièrement les dépenses engagées pour le stage.

### Financement des serveurs

#### 604 – Achats d'études et prestations de services

L'association a dépensé **396,19 euros** pour héberger ses serveurs et louer ses noms de domaine ; un nombre en hausse de plus de 100 euros par rapport à l'année dernière.

### Matériel informatique

#### 605 – Achats matériel, équipements et travaux

Dans la continuité de sa feuille de route, La Contre-Voie a initié des travaux sur son infrastructure technique pour s'orienter vers l'autohébergement de ses serveurs. Elle a ainsi investi **409,22 euros** dans du matériel informatique : onduleurs, SSDs, câbles RJ45, thermomètre USB, détecteurs de fumée...

### Frais bancaires et assurance

#### 627 – Services bancaires et assimilés

L'association a dépensé **54,38 euros** dans le règlement de frais bancaires mensuels de sa banque Crédit Mutuel, ainsi que des frais d'utilisation du terminal de paiement SumUp. La plupart des frais bancaires du Crédit Mutuel ont été exonérés par notre banque, dans une démarche d'aide aux associations.

La Contre-Voie a également fait l'acquisition d'un « Digipass », un passe électronique pour accéder aux comptes bancaires sans disposer de téléphone.

## Frais de communication

### 623 – Publicité, publications, équipements et travaux

Cependant, **366,88 euros** ont été investis dans l'achat de 500 flyers de présentation en anglais, 1000 autocollants à l'effigie du logo de l'association et un kakemono pour nos stands.

## Déplacements, missions et réceptions

### 625 – Déplacements, missions et réceptions

La Contre-Voie a remboursé les frais de déplacement, de logement et d'alimentation de nos membres à plusieurs occasions dans l'année pour un total de **1 361,14 euros**, avec l'approbation de notre trésorière, pour les évènements suivants :

- le FOSDEM à Bruxelles ;
- les JDLL à Lyon ;
- une intervention au CLJT Didot à Paris ;
- des dépenses alimentaires pour le camp estival de l'association.

## Cotisations

### 6586 – Cotisations (vie statutaire)

La Contre-Voie a réglé son adhésion de **100 euros** auprès de la MPP et de **20 euros** auprès de l'association Picasoft.

## Autres dépenses

### 6064 – Fournitures administratives

La Contre-Voie a réglé **12 euros** de frais auprès de la MPP, son siège social, afin de disposer d'un double des clés.

Cette année, La Contre-Voie n'a passé aucune commande pour l'achat de marchandises (compte 607) : pas de tee-shirts ni de produits dérivés destinés à la revente.

Par ailleurs, exceptionnellement, l'association n'a pas effectué de dons auprès d'autres associations comme pour les exercices précédents : il a été convenu que l'association donnerait une fois par an, en fin d'année ; or, cet exercice se déroulant sur 8 mois, de janvier à août, il ne couvrait pas la fin d'année.

Malgré le budget de 250 euros consacré à l'achat de matériel audiovisuel, l'association n'a pas dépensé ce budget cette année.

## Produits

L'association a totalisé **7 525,79 euros** de produits pour l'exercice 2024.

### Vente de tee-shirts

#### 707 – Vente de marchandises

L'association n'a pas fait imprimer de nouveaux tee-shirts cette année, mais a tout de même continué à vendre son stock des années précédentes au cours d'évènements. La plateforme En Vente Libre, partenaire de La Contre-Voie, a également réalisé des ventes au cours de l'année.

Les recettes réalisées sur la vente de tee-shirts s'élèvent ainsi à **2 343,20 euros**.

### Cotisations

#### 756 – Cotisations

L'association a enregistré **450 euros** de cotisations pour 41 adhésions, un faible nombre en comparaison aux années précédentes en raison de la courte durée de l'exercice.

### Dons reçus

#### 754 – Ressources liées à la générosité du public

Il est possible pour toute personne physique ou morale d'effectuer un don à l'association.

L'association a enregistré **811,50 euros** de dons, un résultat qui nous semble satisfaisant compte tenu qu'aucune campagne de dons n'a pu être réalisée pour cet exercice plus court que d'habitude. La large majorité de ces dons proviennent de personnes physiques.

Trois dons ont fait l'objet d'un reçu fiscal pour un montant cumulé de 111,99 euros.

### Conférences et interventions

#### 706 – Prestations de services

La Contre-Voie a de nouveau réalisé des interventions éducatives rémunérées pour un montant total cumulé de **780 euros**.

L'association a également perçu un remboursement de **91,10 euros** de la part de l'organisation Toulibre pour couvrir les frais de déplacement du Capitole du Libre 2023.

### Autres produits

#### 7713 – Libéralités perçues

L'association a enregistré un abandon des frais de déplacement à l'occasion du FOSDEM 2024 pour un montant de **49,99 euros**.

## Résultat

L'association est excédentaire de **1 634,08 euros**.

## Projets

Nous réalisons une comptabilité analytique pour découper les dépenses et investissements en projets.

### FOSDEM 2024

Les dépenses couvertes pour le FOSDEM 2024 :

- 766,13 euros en frais de déplacement, hébergement et restauration ;
- 24,44 euros de frais bancaires (terminal de paiement SumUp).

Les produits :

- 1 995 euros de vente de tee-shirts ;
- 177 euros de dons ;
- 49,99 euros d'abandon de frais.

Le résultat est excédentaire de 1 431,42 euros.

### JDLL 2024

Les dépenses aux JDLL 2024 :

- 423,74 euros de frais de déplacement, hébergement et restauration ;
- 0,94 euros de frais bancaires.

Les produits :

- 135 euros de vente de tee-shirts ;
- 19 euros de dons.

Le résultat est déficitaire de 270,68 euros.

### Dons mensuels

L'association a enregistré **321 euros** de dons mensuels sur les 811,50 euros de dons comptabilisés.



# Compte de résultat

Le compte de résultat indique les recettes (produits) et dépenses (charges), ainsi que le résultat réalisé.

## Charges

604	Achats d'études et prestations de services	396,19
605	Achats matériel, équipements & travaux	409,22
6064	Fournitures administratives	12,00
623	Publicité, publications, relations publiques	366,88
625	Déplacements, missions et réceptions	1 361,14
627	Services bancaires et assimilés	54,38
6413	Primes et gratifications	3 171,90
6586	Cotisations (vie statutaire)	120,00

<b>Total charges</b>	<b>5 891,71</b>
----------------------	-----------------

## Produits

706	Prestations de services	871,10
707	Ventes de marchandises	2 343,20
740	Subventions reçues	3 000,00
754	Ressources liées à la générosité du public	811,50
756	Cotisations	450,00
7713	Libéralités perçues	49,99

<b>Total produits</b>	<b>7 525,79</b>
<b>Résultat de l'exercice courant (excédent)</b>	<b>1 634,08</b>

Toutes les écritures sont libellées en €.

## Capture du compte de résultat 2024

Valorisation du bénévolat : 1 103,15 heures pour **25 125,56 euros**.

**Total des produits et contributions bénévoles : 32 651,35 euros.**

# Bilan

Le bilan représente une image de votre organisation : l'actif étant ce que l'organisation possède comme ressources (immeubles, comptes en banque, outillage, etc.), et le passif représente comment l'organisation a obtenu ces ressources (dettes, fonds de réserve, résultat...). En gros : à gauche = ce qu'on a, à droite = comment on l'a obtenu.

## Actif

4687	Divers - Produits à recevoir	3 000,00
5115	Paievements par carte à encaisser	117,00
512A	Compte Crédit Mutuel	12 073,93
512B	Compte SumUp	1 360,52
530	Caisse	226,83

<b>Total actif</b>	<b>16 778,28</b>
--------------------	------------------

## Passif

102	Fonds propres sans droit de reprise	15 144,20
<b>Résultat de l'exercice courant (excédent)</b>		<b>1 634,08</b>

<b>Total passif</b>	<b>16 778,28</b>
---------------------	------------------

Toutes les écritures sont libellées en €.

## Capture du bilan 2024

# Valorisation du bénévolat

Depuis 2022, l'association comptabilise les heures de bénévolat.

## Méthodologie

Les travaux réalisés sont triés et valorisés sur une base horaire selon trois catégories distinctes :

Catégorie	Qualification	Description	Exemples
1 (11.65 €)	Peu qualifié (SMIC brut)	Tâche avec une faible barrière de compétences	Saisie, manutention, transport, relecture, accueil...
2 (23.30 €)	Qualifié (SMIC brut x2)	Tâche qui nécessite quelques compétences, connaissances ou une formation préalable	Animation, rédaction, traduction, organisation d'ateliers ou de stands...
3 (34.95 €)	Expert (SMIC brut x3)	Tâche avec une importante barrière de compétences	Développement, administration système, présentation d'une conférence, organisation d'une interview, graphisme...

\* Au 1er janvier 2024, le SMIC horaire brut est défini à 11,65 €.

## Comptabilisation

Le détail des heures est comptabilisé dans une feuille de calcul séparée et peut être restituée sur demande auprès du Bureau pour faire valoir ce que de droit.

Nom	Nombre d'heures	Valorisation
Doc	30.5	681.53 €
Neil	222	4 543.50 €
Brume	469	10 356.85 €
Alex	174.65	4 802.13 €
Nawak	3	34.95 €
Fabien	16	186.40 €
Nanonej	34.5	664.05 €
Denise	28.5	349.50 €
Monique	3	34.95 €
Théo	7	81.55 €
Gaël'le	115	3 390.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 103.15</b>	<b>25 125.56 €</b>

*Rédaction : Neil*